
Séance du mardi 13 décembre 2022

Date de la convocation : mardi 06 décembre 2022

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 46

**Présents non votants :
5**

Représentés : 2

Votants : 43

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Hervé FABRE, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Nathalie PHILIPPOT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Christine POLMARD

Représentés : Cédric GARAT, Lidwine LINARD

Excusés : Viviane DOLIZY, Frédéric ERNST, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Raymond LECLERC, Thierry MIGOT, Céline PHILIPPOT

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Pascal FARCAGE, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Serge GAUGUIER, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Clarisse JACQUET, Christophe LANG, Nicolas MAURER, Karine PATRIS, Mikaël PHILBERT, Julien PINET, Dominique SCHERMANN, Angélique THILL, Brigitte WEISSE, Cyril WEISSE, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Dania KLEIN

DE_2022_089 - Objet : Approbation du règlement intérieur des déchèteries

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/01/2023 055-200066140-20221213-DE_2022_089-DE

Vu le CGCT,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu les statuts de la Communauté de Communes notamment l'article 4.4 – Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu les avis favorables des commissions Environnement des 23 novembre et 5 décembre 2022,

Vu le projet de règlement ci annexé,

Considérant que les déchetteries implantées sur le territoire remplissent une mission de service public pour :

- Permettre à la population d'apporter une solution pour les autres déchets ne pouvant pas être collectés en porte à porte soit par leur encombrement, et/ou leur dangerosité dans des conditions qui respectent l'environnement
- Valoriser un maximum de déchets déposés en mettant en place des caissons par flux qui permettent à l'utilisateur de trier. Ces déchets sont acheminés vers les filières de valorisation.
- Economiser les matières premières en recyclant certains déchets : les métaux, les cartons, les D3E, ...
- Eviter la pollution liée aux dépôts sauvages illégaux

Considérant que le règlement a pour objet de définir les conditions d'utilisation de ces équipements,

Considérant que ce document sera consultable sur le site de la Communauté de Communes, affiché dans chaque déchetterie et consultable dans toutes les mairies du territoire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement intérieur des déchetteries annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Madame la Présidente à faire appliquer le présent règlement à compter du 1^{er} janvier 2023,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 janvier 2023 et publié ou notifié le 03 janvier 2023
--